

#### **VILLE DE CAUDRY**

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

## DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « KID MANOIR » du 12/01/2025 à 15h30

Décision n°PC2025-CC001

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « DOUBLE D PRODUCTIONS », domiciliée au 3 avenue des bouvines-75011 Paris représentée par Alexandre RAVELEAU en qualité de Directeur Général de l'organisation de la représentation du spectacle « KID MANOIR » le 12 janvier 2025 à 15h30 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

## **DÉCIDE:**

<u>Article 1</u>: D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « DOUBLE D PRODUCTIONS », tels qu'annexés à la décision.

Article 2: D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 12 301,83 € TTC.

<u>Article 3</u>: De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

Article 4 : De faire de la présente décision l'objet d'une information fors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry.

**<u>Article 5 :</u>** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à CAUDRY, le 19 novembre 2024.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR Transmission en sous-préfecture

12 DEC. 2024

Le Maire,

Pouk e Maire L'Adjointe Delegue

Frédéric BRICOUT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentiers movès du Tribunal Administratif d**Autre-3 optine MESA-Diffe d'un reco** 62019 – 59014 I.U.J.E. Cedex ou sur internet à l'adresse worn telerecours fo<sub>r</sub> dans un délai de dons mois à ébouter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

#### CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés :

#### **DOUBLE D PRODUCTIONS (SAS)**

Adresse: 3 avenue de bouvines - 75011 Paris Tál: 01 42 26 77 58 / 06 17 89 76 40

N° SIRET: 479 992 059 00036

TVA Intracommunautaire: FR34479992059

Code APE: 9001Z

Récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles (valant licence) :

Numéro PLATESV-R-2021-013232

Représentée par Alexandre Raveleau, en sa qualité de Directeur Général

Cl-après dénommée le Producteur d'une part,

Et :

#### VILLE DE ÇAUDRY

PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59540 CAUDRY

N° SIRET: 215 901 398 000 10

CODE APE: 8411Z

LICENCES: 1-1115723 ET 3-1000568

N° TVA Intracommunautaire: NON ASSUJETTIE

Représentée par Monsleur Frédéric Bricout en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé l'Organisateur d'outre part,

Le Producteur et l'Organisateur sont dénonmés individuallement une « Partie » et collectivement les « Parties »

Il est clast exposé ce qui suit :

A – Le Producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation :

Il est exposé ce qui suit :

Titre: KID MANOIR, LE SECRET DE LA SORCIERE

Livret: Guillaume Beaujolais

Musique: Fred colas

Mise en scène : David Rozen Charéaraphie : Johan Nus

Avac 7 comédiens-chanteurs, 5 techniciens, 1 habilleuse et 1 chargé de tournée.

Durée : 1h15 sans entracte

8 – L'Organisateur s'est assuré de la disposition et de la disponibilité de la salle sulvante :

#### THÉÂTRE Place du Général de Gaulle 59540 - CAUDRY

dont la fiche technique est partie intégrante du présent contrat. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra changer le lleu du spectacle sans l'accord écrit du Producteur.

Paraphes; AR Ff5

1



C – Les deux Parties disposent des autoriscitions nécessaires pour employer du personnel et s'acquittent de leurs obligations fiscales et sociales en la matière.

Cecl exposé, il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Objet

Le Producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle, la ou les représentations suivantes à la salle citée en préambule et ce compte tenu de sa disponibilité assurée par l'Organisateur:

#### Dimanche 12 janvier 2025 à 15H30

#### Article 2 - Obligations du Producteur

Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le Producteur en assurara le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

Le Producteur certifie qu'à la fin de l'exploitation chez l'Organisateur, le spectacle, objet du présent contrat, aura été représenté moins de 141 fois au sens défini par l'article 89 ter, annexe 3, du CGI.

#### Article 3 - Obligations de l'Organisateur

L'Organisateur fournira le lieu de représentation en « ordre de marche », y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et aux services des représentations. L'Organisateur devra avoir pré-installé le lieu de représentation notamment s'agissant du matériel son et lumière nécessaire au spectacle, conformément au plan de feux et à la fiche technique du spectacle, annexés au présent contrat.

L'Organisateur assurera, en outre, le service général du lieu et notamment : location, préparation du lieu de représentation, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes, service de sécurité.

En qualité d'employeur, l'Organisateur assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises.

L'Organisateur fournira un catering sur le lieu de représentation pour l'équipe de 14 personnes.

li prendra à sa charge les droits d'auteur et de mise en scène, qui seront reversés au Producteur sur présentation de facture. Le Producteur se chargera ensulte du reversement aux auteurs et metteur en scène. Les droits d'auteur s'élèvent à 11% HT (TVA à 10%) du prix de cession HT ou du montant de la billetterie HT et les droits de mise en scène à 3,5% HT (TVA à 10%) du prix de cession HT ou du montant de la billetterie HT (sachant que le montant le plus élevé entre le prix de cession et la recette sera retenu pour le calcul des droits d'auteur et de mise en scène).

En matière de publicité, de communication, de marketing et d'information, l'Organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

L'Organisateur ne pourra modifier aucun des éléments de communication sans l'accord écrit du Producteur.

L'Organisateur réservera 10 invitations por représentation pour le Producteur.

## Atticle 4 - Prix

#### PRIX DE CESSION DU SPECTACLE

L'Organisateur s'engage à verser au Producteur par mandot administratif, en contreportie de la présente cession, sur présentation d'une facture : la somme de 8500€ HT + la IVA à 5,5% d'un montant de 467,50 €, soit au total 8967,50 € TTC (huit mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes).

Paraphes : AR fb



#### LES DROITS D'AUTEUR

Voir calculs selon l'Article 3

#### LES TRANSPORTS

Les transports seront avancés par le Producteur puis remboursés par l'Organisateur sur présentation d'une facture du Producteur. Ils comprennent le tronsport du décar soit la somme de 2000€ HT, des techniciens et des artistes soit la somme de 850€ HT pour un montant total de 2850€ HT auquel s'ajoute la TVA à 5,5% d'un montant de 156,75€, soit au total 3006,75€ TTC.

#### LES HEBERGEMENTS

Les hébergements seront pris en charge par l'Organisateur. Ils comprennent les nuitées suivantes :

11/01/25: 5 chambres simples 12/01/25: 5 chambres simples

#### LES REPAS

Les repas seront pris en charge par l'Organisateur. Ils comprennent les repas suivants :

11/01/25 : 5 déjeuners + 5 diners en défroiements au tarif Syndéac.

12/01/25 : 5 petits -déjeuners + 14 déjeuners + 10 lunch box à emporter + 5 diners en défraiement au tarif Syndéac.

Les défraiements sont facturés au tarif Syndeac en vigueur au jour de la représentation. Il est actuellement de 20,70€ + 1a TVA à 5,5 %, soit 21,84€ TTC / repas, soit pour repas 310,50€ HT + 1a TVA à 5,5% d'un montant de 17,08€ Soit au total 327,58€ TTC.

L'Organisateur prend à sa charge le catering pour les artistes et les techniciens (boissons fraîches et chaudes, fruits fraîs et secs, gâteaux, charcuteries et fromages).

#### Article 5 - Palement

L'Organisateur s'engage de manière irréductible et définitive à verser sous virement administratif au Producteur en contrepartle de la présente cession, sur présentation d'une facture, dans un défai maximum de 30 jours suivant la date de facturation, la somme totale de 12.301,83€ TTC correspondant à l'addition des postes suivants : prix de cession du spectacle, transports et repas défrayés.

Seront à rafouter les droits d'auteur et de mise en scène, le cas échéant.

Ce palement interviendra comme suit : palement d'un acompte de 30% à la signature du présent contrat à réception de la facture d'acompte, le solde sous 5 jours après réception de la facture de solde qui sera envoyée à l'issue de la dernière date de représentation

En cas de retard de palement, toute somme due par l'Organisateur au Iltre de l'Article 5 portera intérêt, automatiquement et sans qu'il n'y ait besoin d'une quelconque notification ou mise en demeure, à un taux de trois (3) fois l'Intérêt légal, calculé entre la date de son exigibilité et la date de son palement effectif par l'Organisateur.

Article 6 – Montage, répétitions

L'Organisateur tiendra disponible le lieu de représentation pour le Producteur en vue du montage des décars, des réglages et d'éventuels raccords la veille pendant 4 heures de 16h à 20h et le matin du spectacle à partir de 09h00.

Article 7 – Responsabilité et assurances

Le Producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Paraphes: AR 63



L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans le lieu de représentation.

#### Article 8 - Enregistrement - diffusion

En dehors des retransmissions fragmentaires radiodiffusées ou télévisées du spectacle, d'une durée de 3 minutes au plus dans le cadre d'une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales (national ou régional), radiodiffusé ou télévisé, ou d'une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles (nationale ou régionale), toute autre diffusion de tout ou partie du spectacle nécessitera l'accord du Producteur.

#### Article 9 - Prodults dérivés

Le Producteur pourra vendre dans le hall et de façon générale dans l'enceinte du lieu de représentation, des produits dérivés, avant et après le spectacle, et le cas échéant à l'entracte.

#### Article 10 - Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Le défaut ou le retrait des droîts de représentation à la date d'exécution du présent contrat entroîneralt sa résiliation de ploin droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

Toute annulation du fait de l'une des Parties entraînerait pour la Partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

#### Article 31 - Modification - Autonomie des stipulations

Aucun avenant ni aucune modification du présent contrat, ni aucune renonciation à l'une quelconque de ses stipulations, ne produira d'effet si elle ne résulte d'un écrit signé par chacune des Parties (ou celle des Parties concernée) ou l'un de leurs mandataires dûment habilités à cet effet.

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations du présent contrat serait déclarée nulle ou sans effet pour quelque motif que ce soit, l'application des autres stipulations du présent contrat n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi afin de substituer à cette stipulation une stipulation valable donnant autant que possible effet à l'intention des Parties.

#### Article 12 - Attribution de compétences

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréclation des tribunaux de Paris.

Fait à Paris, le 06/11/24, en deux exemplaires.

Le Producteur

L'Organisateur

Pour le Maire, L'Adjointe Déjégyée,

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Merci de parapher chaque page et de signer et apposer votre lampon sur la derhière page.

Paraphes:

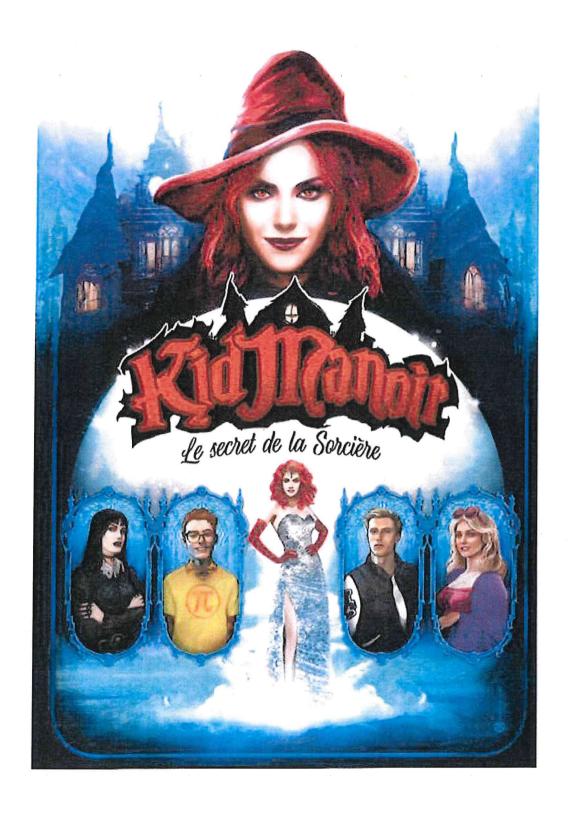
A

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

# DOSSIER TECHNIQUE



Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

# Avenant au contrat

Ce document présente les conditions d'accueil technique et artistique indispensables au bon déroulement du spectacle.

Il fait partie intégrante du contrat. Merci de respecter les éléments y figurant et de veiller à leur bonne exécution.

Afin de préparer notre venue, veuillez nous faire parvenir au plus vite :

La fiche technique de votre théâtre (le plan d'accès, le plan de scène complet avec les côtes, la fiche technique son et lumière)

Les coordonnées de vos régisseurs

L'horaire du début du spectacle ainsi que de l'accès public

Nous vous rappelons la nécessité voir l'obligation légale d'établir un plan de prévention en vue de l'accueil du spectacle.

# Informations Générales

# Information spectacle:

Durée : 1h20 Entracte : Non Vidéos/Photos : Interdites

Spectacle de 7 comédiens/danseurs, prévoir quatre loges fermant à clé, climatisées avec miroirs et éclairages adéquates, points d'eau, WC à proximité, Machine à laver et sèche-linge, matériel de repassage, petites bouteilles d'eau, portants, cintres, et serviettes de toilette propres.

# Equipe artistique et technique du spectacle :

L'équipe se compose de 7 comédiens/danseurs, 1 assistante mise en scène et 5 techniciens (son, lumière, plateau, HMC, régle).

Hébergement/Catering (à préciser au cas par cas avec le producteur) :

Prévoir un hôtel deux étoiles minimum

Un repas chaud à midi

Un service à thé disponible

De quoi grignoler avant le début de la représentation (corbeille de fruits frais, chocolats...)

Un repas chaud le soir.

## Accès Parking:

Prévoir un accès (et un stationnement) pour un camion 50 m³ pour le déchargement du décor. Prévoir également une zone de stockage (pour entreposer les accessoires et mobilier) à proximité du camion ou du plateau, afin de pouvoir installer les éléments, sans être encombré par les accessoires.

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

# I/ Plateau

Ouverture de 10m par 6m minimum

Spécifier les dimensions au régisseur en charge du spectacle

Sol classique, tapis de danse impératif

Pendrillonage à l'italienne (Cf Plan)

Prévoir un système d'intercom HF entre régie, scène et loges.

=> < !> 2x HFs impératifs au plateau, 1 filaire ou HF en régie

Un passage de 2m minimum derrière le décor entre cour et jardin et également de chaque côté du plateau est impératif.

Une loge d'appoint est indispensable dans les coulisses au fond de scène avec :

2 grandes tables,

1 petite table,

7 chaises,

Éclairage lumière bleue pour les coulisses (déplacements),

2 portants solides avec cintres,

3 ou 4 Miroirs de pleins pieds avec de la lumière et si possible pas de lumière bleue, car il y a du Quick-change de Make-up,

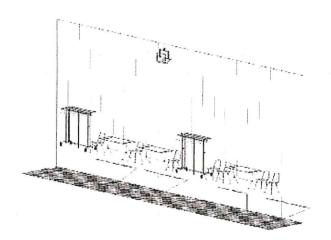
8 serviettes et un fer à repasser et une table ou bien un Steam

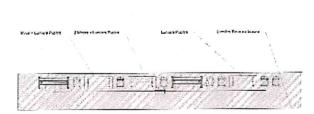
Prévoir un pendrillonage supplémentaire si la loge est à "découvert".

Le nettoyage du plateau à l'issue de la représentation est à prendre en charge par l'organisateur.

Une Partie du spectacle se déroule dans le public, les comédiens doivent y accéder par l'avant-scène. Prévoir deux escaliers (1 jardin et 1 cour) en cas de plateau surélevé.

#### Implantation HMC:





Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

## Décors :

Le décor sera installé le jour même de la représentation.

Le décor est composé de 11 modules montés sur socle roulettes à frein pied extérieurs et 2 rideaux ciel étoilé sur patiences aluminium (10m x 6.5m)

#### 1 module central "porte centrale"

Composés de :

1 élément "mur" + 2 vantaux porte sur couplets + 1 élément fronton + 1 socie

## 2 éléments "portrait"

Composés de :

1 élément mur + Élément portrait démontable + I socle

## 1 élément biface » bibliothèque/labo potion"

Composée de

1 élément bibliothèque/symbole monté sur couplets + Accessoires livre et fiole + 1 socie

#### 1 élément biface « orgue/symbole »

Composé de

1 élément orgue symbole monté sur couplets + 1 socie

#### 2 éléments "vitrail"

Composés de :

1 élément vitrail (attention fragile) + 1 socie

## 2 éléments "porte"

Composé de :

1 élément "mur" porte + 1 tringle + rideau + 1 fronton vitrail à monter + 1 socie

#### 2 éléments "luminaire"

Compasés de :

1 élément "mur" + 1 élément luminaire à monter + 1 socle

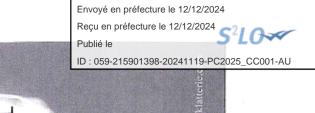
#### 1 portail sur roulette

Z vantaux + 2 socles

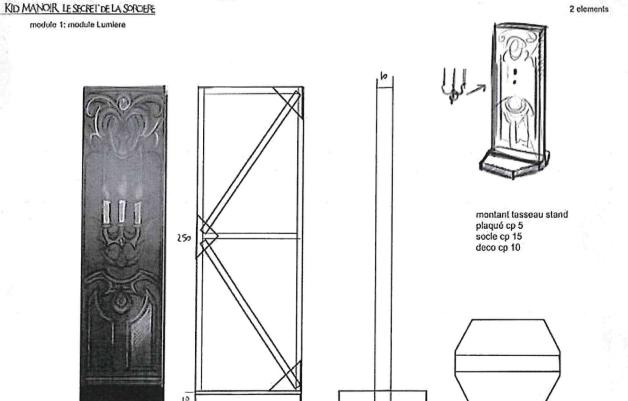
1 chaudron sur roulette

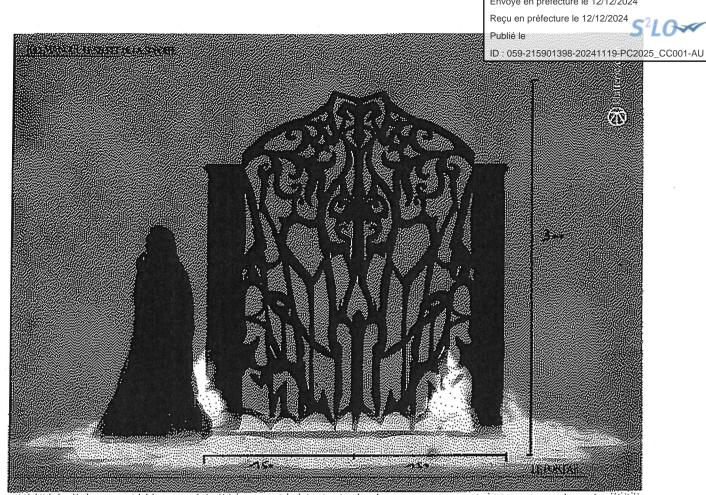
1 lutrin

2 tabourets





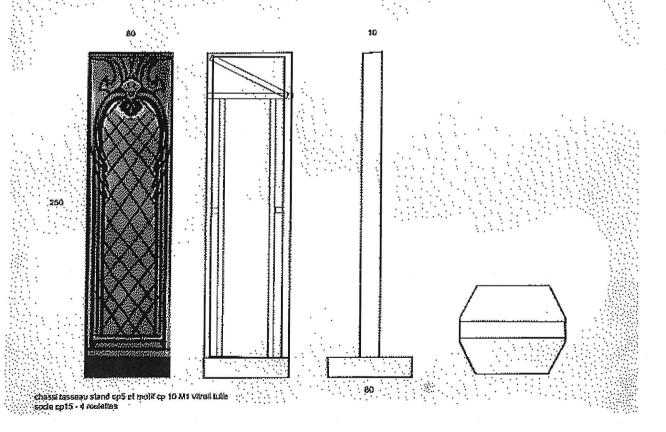




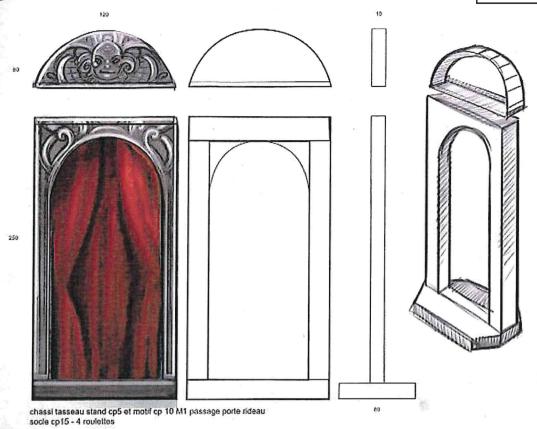
KID MANOIR LESECRET DE LA SORCERE

module 3 : module vitrali .

Envoyé en préfecture le 12/12/2024



## KID MANGER: UNDERGETORING LA SORDERE





module 3: module bibliotheque/polion

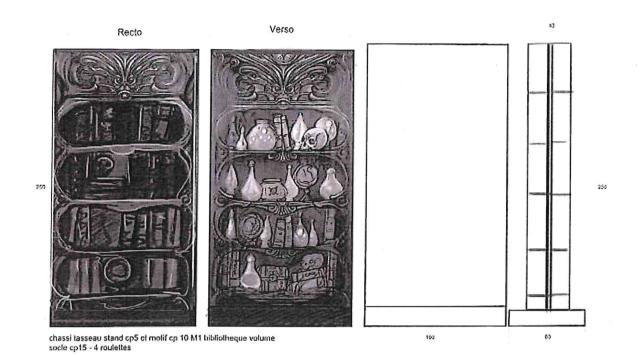
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

1 elements



# KID MANOIR LE SECRET DE LA SOROISTE



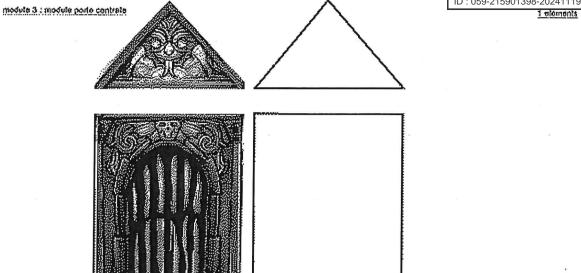




Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU



chassi lasseau sland op5 et niolit op 10 Mt socie tesseau stand – op15 –4 rouleites

# KIN MANOR LESEKPET DE LA SORDERE module 1: module portrait 150 inontani rasseau stand plaque op 5 Socie op 15 dece op 10

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

# II/ LUMIERE

# Informations:

L'ensemble des projecteurs devront être implantés patchés gélatinés et testés avant l'arrivée du pupitreur de la production. Nous laissons à l'équipe lumière d'accueil la liberté d'adresser les machines à leur convenance, celles-ci devront être par défaut en mode « standard ». L'éclairage de la saile devra être gradué et patchés sur un circuit. L'ORGANISATEUR fournira la totalité du kit lumière selon les plans joints. Ce système devra être monté, câblé et prêt à régler avant notre arrivée. Les références Gélatines Lee Filter et ROSCO sont à fournir par L'ORGANISATEUR.

La liste du matériel lumière à fournir par L'ORGANISATEUR conformément au plan feux, les indications de montage et de cáblage, le plan de gélatines, l'implantation des perches sont fournis et détaillés dans les documents fournis en annexe. Prévoir un bon éclairage en coulisses qui permet les changements rapides car tous les changements de costumes se font au plateau.

⇒ Éclairage bleu « 3x lumières pupitre

La régie devra se situer dans l'axe médian du plateau, éviter de préférence les régies fermées, sur ou sous balcon. Les commandes son et lumière devront être à proximité l'une de l'autre. Un système d'intercom devra être mis en place entre la régie et le plateau.

# Matériel à fournir par l'organisateur

# Légende



Console (à fournir) GrandMA2 V3.9.60.x

Fogger

ADJ Haze Generator @ 360w

Light

Luxibel B Blind2 @ 1.3kw

Martin Atomic 3000 DMX @ 1

(\_\_\_\_\_\_\_) OXO 1m RGBW LED @ 75w 8

Robert Juliat 714 SX @ 9

Spotlight PAR 64 MFL @ 1kw 2

Moving Light

Chauvet Rogue R2 Wash @ 18

Robe Robin Esprite @ 950 w 7

SFX



Martin JEM - Glaciator X-Stream @ 5.335kw

⇒ 2 s

⇒ 2 sorties (jardin et cour)







# Typical

# Color Summary

	Color	Size	Count
	L201	180mm	4
	L206 R132	180mm	5
į	L237	254mm	2

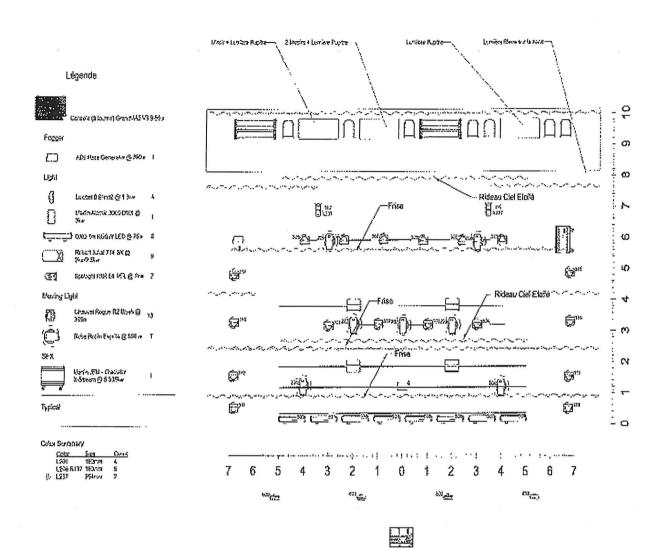
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

# **LUMIERE - PLAN DE FEU**





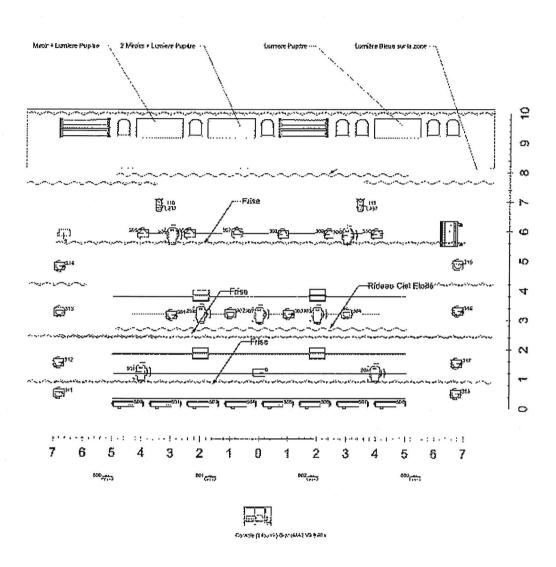
Constell Guilly Guildell 12 9 61 a

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

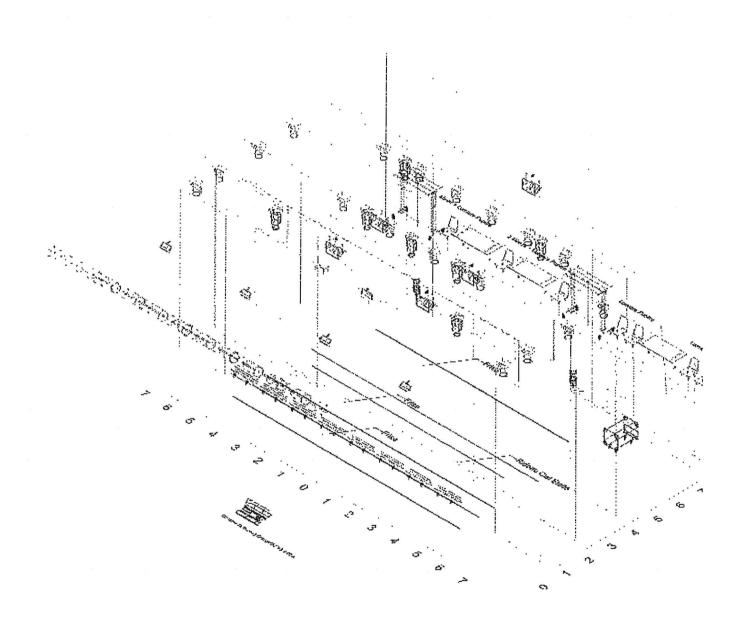


XX 2011 3 XXX 150 2 150

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

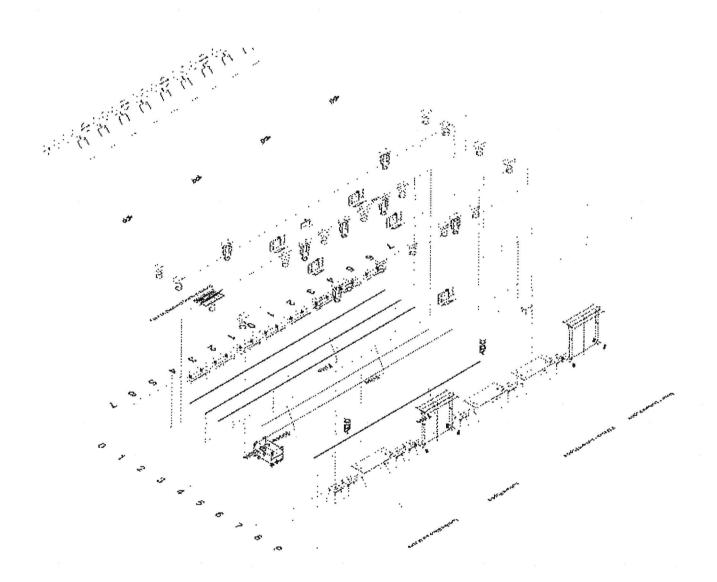
ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU



Reçu en préfecture le 12/12/2024 S<sup>2</sup>LO

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU





# III/ SON

Le système son devra être monté, câblé et prêt à régler avant notre arrivée.

## Matériel à fournir par l'organisateur :

Prévoir un système de sonorisation fournissant 97db sans distorsion, adapté à la salle et filtré sur 3 bandes. Une salle à l'acoustique contrôlée, ni trop sourde, ni trop réverbérante.

A fournir par le lieu d'accueil :

Une console numérique Yamaha CL5 ou CL3

+ Stage box au plateau + routeur WiFi.



4 circuits de retour (avant-scène/fond de scène) avec 4 Enceintes identiques sur perche en douche cf plan,

1 Retour loges rapides HMC fond de scène cf plan

Type L-ACOUSTICS X12 égalisés sur 31 bandes (+ Lyre) =>

7 micros DPA 4061fm beige + 1 Spare

7 émetteurs UR1M + 1 Spare

4 récepteurs UR4D

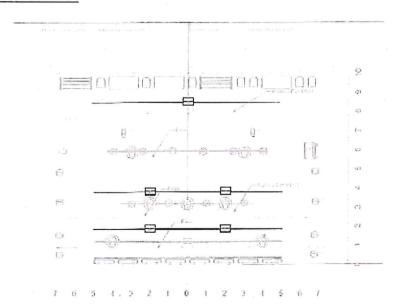
2 antennes HF cardio adaptées en bande de fréquences aux récepteurs, avec pieds et cables BNC 50ohms (20m MAX)

2 répartiteurs d'antennes BNC 1IN/4OUT

Prévoir 16 piles AAA neuves pour le show.

2 XLR Mâle / Femelle en régie pour câbler notre Laptop qui diffuse la bande son

#### Implantation retours en douche:



1.4.1

Exercise Company and Company and Company

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024 52LO



# INPUT PATCH

Channel	Nom	in .	Hom
	Malicia	DANTE 1	Out rack HF 1 (stage)
2	Roméo	DANTE 2	Out rack HF 2 (stage)
3	Gwendy	DANTE 3	Out rack HF 3 (stage)
4	PL.	DANTE 4	Out rack HF 4 (stage)
5	Jonk	DANTE 6	Out rack HF 5 (stage)
6	Gisèle	DANTE 6	Out rack HF 6 (stage)
7	Elizabeth	DANTE 7	Out rack HF 7 (stage)
	Spare	DANTE 8	Out rack HF 8 (stage)
9	QLab Ł	OMNI 1	Out carte son 1 (FOH)
10	QLab R	OMNI 2	Out carte son 2 (FOH)

# **OUTPUT PATCH**

OUT	Nom
MAINL	L
MAIN R	R
AUX 1	Side nez de scène jardin
AUX 2	Side nez de scène cour
AUX 3	Side fond de scène jædin
AUX 4	Side fond de scène cour

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

## Personnel requis:

Deux régisseurs lumières.

Un régisseur son

Un régisseur plateau

Une personne assurant le transport de l'équipe à l'hôtel si nécessaire.

Les régisseurs présents au théâtre devront aider au déchargement et rechargement des camions.

## Personnel fourni:

Un régisseur général Un régisseur son Un régisseur lumière Un régisseur plateau Une habilleuse

## EFFETS à fournir :

1 JEM Glaciator X-Stream avec 2 sorties (jardin et cour)

1 Machine à brouillard MDG atmosphère ATMe.







## Installation:

- -Un service de 4h pour l'installation du décor et les réglages de lumières.
- -Un service de 3h pour l'encodage des mémoires, le réglage du son et les raccords.

Le plan de feux devra être installé avant notre arrivée.

Toutes les conditions demandées sont bien sur ajustables en fonction des lieux. Il est indispensable de contacter le directeur technique suffisamment longtemps à l'avance.

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20241119-PC2025\_CC001-AU

#### Contacts:

Directeur de production Chargée de Production David Rebouh Lola Aumont 06 17 89 76 40 06 24 71 56 48

david.rebouh@gmail.com

lolaaumont.doubledproductions@gmail.com

Direction technique Régie générale Frédéric Michaud Cyril Le Royer 06 99 11 65 68 06 09 38 06 14

frederic.regle@gmail.com cyril.le.royer@gmail.com

le	Proc	luc	teur
	1 100	uu	LLUI

(Signature et cachet)

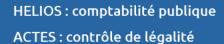
MAJ: 10/2024

L'Organisateur

(Signature et cachet)

Pour le Maire

Aprie-Sophie MERY-DUEZ





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Caudry |Utilisateur : PASTELL Plateforme

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	PC2025_CC001
Objet:	Décision de Monsieur le Maire - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Kid Manoir" du 12/01/2025 à 15h30
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	059-215901398-20241119-PC2025_CC001-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	949 o
Nom métier :		
Annexe (Fichier de signature électronique)	application/pdf	8.3 Mo
Nom original : doc06607520241212140758.pdf		
Nom métier :		
99_SE-059-215901398-20241119-PC2025_CC001-AU-1-1_1.pdf		

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2024 à 14h24min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2024 à 14h24min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2024 à 14h26min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2024 à 14h26min36s	Reçu par le MI le 2024-12-12